



Commune d'Auboranges

Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du jeudi 27 février 2020 à 20h00

A la salle communale de l'abri de protection civile

Présidence :	M. Christophe Jaccoud, Syndic
Secrétaire :	M. Patrick Blot
Scrutateurs :	MM. Alexandre Griesser et Sylvain Grandjean
Citoyennes et citoyens présents :	43 personnes présentent dont deux membres de la presse
Citoyennes et citoyens avec droit de vote :	41, majorité à 21
Citoyennes et citoyens excusés :	Mme Valérie Wüthrich, MM. Jérôme Jaccoud et Patrick Bertschy
Début - fin :	20h08 - 22h33

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2019
2. Augmentation de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques Fr. 0.92.
 - 2.1 Rapport de la commission financière et approbation.
3. Budget 2020
 - 3.1 Fonctionnement
 - 3.2 Rapport de la commission financière et approbation.
4. Approbation du nouveau règlement scolaire communal.
5. Approbation du nouveau règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires.
6. Divers

M. le Syndic, au nom du Conseil communal, souhaite la bienvenue à tous. Cette Assemblée extraordinaire a été convoquée suite au refus de l'Assemblée ordinaire du 11 décembre 2019 par rapport au nouveau taux d'imposition proposé. Elle a été convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg No 7, du 14 février du 2020 ; par un affichage au pilier public et par un envoi en tout ménage. Après la nomination des scrutateurs, il informe les personnes présentes que la séance est enregistrée. L'enregistrement sera détruit après l'acceptation du procès-verbal. Il n'y a pas de remarque sur cette manière de faire. Il déclare l'Assemblée ouverte.

M. Girardin demande si c'était stratégique d'avoir convoqué cette assemblée extraordinaire durant les vacances scolaires.

M. le Syndic précise qu'il n'y avait aucune stratégie pour la date choisie de la réunion de ce soir. Cette date a été choisie entre le délai ordonné de 60 jours, les vacances du Conseil, la remise en route de l'exécutif local et après des demandes auprès de la Préfecture et un entretien avec le Service des communes. Il n'y a pas d'autres remarques.

M. le Syndic donne lecture du tractanda. Le mode de convocation et l'ordre du jour n'appellent aucune remarque.

M. le Syndic salue les membres de la presse présents, soit « La Liberté » et « Radio Fribourg ». L'Assemblée peut valablement délibérer. Quelques instants de silence sont demandés à l'Assemblée extraordinaire en souvenir du décès de Madame Fabienne Chatelanat, le 7 janvier 2020, à l'âge de 45 ans.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2019

M. le Syndic ouvre la discussion pour ce point.

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

VOTE : le procès-verbal est accepté à la majorité avec 4 absentions, par 36 voix et 1 non.

Votants	41	Abstention(s)	4	Majorité	19	Oui	36	Non	1
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Le secrétaire est remercié pour cette rédaction.

2. Augmentation de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques à Fr. 0.92

M. le Syndic précise le déroulement des débats. La parole sera donnée au Conseil communal puis, à la Commission financière pour son rapport ; finalement elle sera accordée aux personnes présentes pour les questions éventuelles.

M. le Syndic fait un bref résumé de toutes les démarches qui ont été entreprises suite à la décision de l'Assemblée communale du 11 décembre dernier.

La commune dispose d'une fortune de CHF 475'000.-. Le nouveau système de comptabilité (MCH2) va entrer en vigueur en 2021. Hier, la commune bénéficiait d'une situation spécifique qui a changé. Aujourd'hui, un budget avec un déficit de plus de 5 % n'est pas réglementaire. Le service des communes peut avoir de la souplesse. Il ne va pas imposer de mesures. C'est le Conseil qui reste responsable de la gestion financière. Le budget a été très amaigri pour arriver au résultat qui vous est présenté ce soir. Pour autant que les points tels que présentés soient acceptés ce soir, nous allons avoisiner les 10 % de déficit. Dès lors, nous allons très certainement recevoir un courrier du Service des communes, nous priant de faire mieux que le budget présenté.

Notre analyse nous a permis de proposer un taux à Fr. 0.92. Nous avons figolé le budget, les dépenses ont été diminuées. Nous avons toujours voulu jouer la transparence avec nos concitoyennes et concitoyens. La parole est donnée à **M. Besson**, Vice syndic.

M. Besson, Vice-syndic, précise que la situation de chaque contribuable a été analysée pour identifier d'éventuels revenus supplémentaires possibles. Les complications identifiées sont qu'il faut établir un budget pour l'année 2020 alors que les comptes 2019 ne sont pas clôturés. Par ailleurs, le Conseil a identifié que les dix plus fortunés de notre commune ne sont plus les mêmes et que leurs revenus ne sont plus identiques. Notre budget, avec le taux de Fr. 0.92, présente un

déficit de CHF 100'000.-. Une présentation est projetée aux personnes présentes. Elle a été adaptée en fonction des points invoqués.

2.1 Rapport de la commission financière et approbation.

La parole est donnée au Secrétaire de la Commission financière, **M. Décotterd**.

M. Décotterd, les membres de ladite Commission, légalement élus, se sont réunis le 18 février 2020. Ils ont examiné la proposition du Conseil communal de modifier le coefficient de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques, à Fr. 0.92, contre Fr. 1.00 lors de la précédente Assemblée.

Pour arriver à ce nouveau taux, le Conseil communal a pris en compte trois nouveaux points qui sont détaillés. Finalement, à l'aide de ces nouvelles informations et après avoir analysé la nouvelle version du budget 2020, la Commission financière est arrivée à la conclusion que cette proposition de taux à Fr. 0.92 est une solution réaliste et responsable, impliquant quelques risques, mais acceptables. C'est pourquoi la Commission financière recommande à l'Assemblée communale extraordinaire d'approuver ce nouveau taux d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques à Fr. 0.92 pour l'année 2020.

M. le Syndic remercie l'orateur et les membres de la commission pour la rédaction et la lecture de ce rapport. Il ouvre la discussion.

Mme Defferrard Crausaz depuis combien de temps la commune est-elle contributrice dans la péréquation fiscale.

M. le Syndic, de tête, depuis 4 ou 5 ans.

Mme Defferrard Crausaz pose la question sur l'anticipation qui aurait pu être envisagée par les membres du Conseil. Alors que l'année dernière une baisse d'impôt à un taux de Fr. 0.40 a été proposée et acceptée par l'Assemblée présente au printemps. Aujourd'hui on nous demande d'accepter cette hausse d'impôt à un taux de Fr. 0.92. Je trouve qu'il y a un problème dans la gestion et la projection de la commune. Il y a quelque chose à faire. Nous avons travaillé à trop courte vue. Ca a profité certainement à quelques personnes mais pas aux revenus normaux.

M. le Syndic rappelle que nous avons vécu six ans à Fr. 0.50 et personne ne s'est plaint de la situation. Le taux d'imposition appliqué a été profitable à toute la population d'Auboranges. Le Conseil s'est toujours refusé à faire de la capitalisation. Nous avons tout de même une petite réserve comme il a été annoncé pour la péréquation à venir. L'objectif du Conseil a toujours été d'être au plus juste avec les concitoyennes et les concitoyens de la localité. Par ailleurs, l'argent obtenu en 2019 nous permettra de vivre jusqu'en 2022, 2023. La situation de la Glâne est connue de tous. La Commune de Siviriez a perdu un gros contribuable avec les conséquences que l'on connaît aujourd'hui. Certes votre analyse est juste mais pour le Conseil on ne pouvait se permettre ce calcul-là. Nous pouvons regarder les anciens pv d'assemblées, il y a déjà plusieurs années que nous avons annoncé une hausse d'impôt. Aujourd'hui c'est le cas. Par rapport à nos voisins nous pouvons payer encore quelques années avant d'arriver à la moyenne que les autres communes, qui nous entourent, se sont acquittées jusqu'à ce jour.

M. Gast, est-ce que la commune, avec un taux à Fr. 0.70 dans le passé, n'aurait-elle pas pu investir dans certaines choses en faisant bénéficier les concitoyens du village. Le choc serait moins grand.

M. le Syndic, effectivement avec un taux à Fr. 0.70 on aurait eu de l'argent. Certes on aurait pu investir alors que nous nous sommes déjà bien engagés. La problématique de la péréquation et des autres charges liées auraient perduré. Lors des dernières réunions il y avait 15, 18, 25

personnes. Lorsque vous avez un bénéfice de CHF 100'000.- comment refuser une baisse d'impôt. C'est aussi compliqué que de proposer une hausse.

M. Perrenoud, dans les 10 contribuables les plus fortunés du village, sont-ils considérés sous le régime de personnes physiques ou d'une autre classe.

M. le Syndic, ce sont des personnes physiques, les personnes morales, le taux d'impôt reste à Fr. 0.50.

M. Girardin, cela fait plusieurs années que l'on nous dit que le taux d'imposition va augmenter. Si on compare la Ville de Romont, le taux n'est pas loin de Fr. 1.00. Cette ville a des infrastructures que nous n'avons pas. Le taux de Fr. 0.50 que nous avions était raisonnable. Suite à ce que j'ai entendu jusqu'à maintenant, dans notre commune, il me semble que ces dernières années nous avons caressé dans le sens du poil les riches contribuables et on a oublié les revenus moyens. L'année dernière on a baissé le taux de 0.5 à 0.4 et durant la même période un de nos riches contribuables vend ses sociétés. Là, je me pose des questions en sachant que nous allons sur une hausse d'impôt pour l'année suivante.

M. le Syndic, par rapport aux infrastructures et aux investissements, certes nous n'avons pas de ligne de bus, piscine ou un CO, de l'autre côté nous avons toutes les infrastructures nécessaires comme l'équipement routier, éclairage, gaz, internet, déchèterie, etc... Nous avons tout ce qu'il faut pour vivre normalement. Effectivement, nous n'avons pas de transport public. Pour ce point nous pourrions les avoir mais il faudrait payer. Ce dernier point est un business. Avec nos deux-cents huitante habitants, nous sommes une goutte d'eau.

M. Girardin, comment font-ils à Vuibroye.

M. le Syndic, je ne sais pas comment fait Vuibroye. C'est un autre canton. Mais pour notre part, le car postal nous avait fait une offre il y a de nombreuses années. Je ne sais plus pour quel montant exactement, mais c'était plusieurs milliers de francs pour une ou deux personnes par mois.

M. Girardin, aujourd'hui nous avons des jeunes qui vont en apprentissage.

M. le Syndic, il y en a toujours eu. Votre raisonnement est juste, mais cette situation a toujours existé.

M. le Vice-syndic, Romont a aussi une industrie que nous n'avons pas. Elle rapporte environ trois millions, activité et montant que nous ne disposons pas.

Mme Defferrard Crausaz, aujourd'hui, on vote une hausse d'impôt qui va servir au fonctionnement basic de notre commune, sans investissement. Comment va-t-on se positionner par rapport aux projets de la région, comme les écoles. Comment va-t-on pouvoir y contribuer. Est-ce qu'on va pouvoir faire des projets.

M. le Syndic, les projets sont là. On va y participer selon notre modeste possibilité pour environ 15 %. On va contribuer en fonction de ce qu'on pourra. Il faut un taux de Fr. 0.92 pour pouvoir vivre au niveau minimum dans notre commune. Actuellement dans notre budget, il n'y a aucun revenu extraordinaire, ce qui pourra peut-être nous permettre de répondre à des investissements routiers ou intercommunaux. Nous sommes prudents.

M. Amaron, on a été imprudent durant ces trois quatre dernières années, si je résume.

M. le Syndic, pour ma part j'estime que ce n'est pas de l'imprudence. Nous payons encore aujourd'hui notre année exceptionnelle de 2016 par la péréquation. Des lois ont changé, des projets ont été acceptés par les concitoyens de la région. Qui pouvait prévoir cette situation. Nous avons essayé d'être au plus juste avec nos concitoyens. Lorsque nous faisons des bénéfices,

on nous a demandé de baisser les impôts. Prudence ou imprudence, nous laissons libre choix à l'interprétation.

M. Dugerdil, M. le Vice-syndic a présenté des chiffres. Ne pouvions-nous pas anticiper. Entre 2016 et 2017, il y a eu une diminution d'entrée d'argent de la part de nos gros contribuables. Puis, un ou deux ans après il y a eu une réduction d'impôt. N'y avait-il pas quelque chose à faire.

M. le Syndic, encore une fois, ce ne sont pas des entreprises. Ce sont des personnes physiques. Nous ne sommes pas maître et seigneur sur leur avenir. En 2016, il y a eu un événement dont tout le monde a bénéficié. En 2019, un second événement est arrivé. Normalement, maintenant ça devrait s'arrêter. La grosse problématique c'est que nous avons que 179 contribuables. C'est un bras de levier énorme. Vous en voyez les conséquences aujourd'hui. Si un cas similaire arrive dans une grande agglomération, elle tousse qu'un petit peu.

Aucune remarque ou observation n'étant plus formulée, l'augmentation de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques à Fr. 0.92 est soumise à l'approbation de l'Assemblée.

VOTE : l'augmentation du taux d'imposition est acceptée à la majorité avec 2 absents par 24 voix et 15 non

Votants	41	Abstention(s)	2	Majorité	20	Oui	24	Non	15
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	----

M. le Syndic remercie les personnes présentes de la confiance accordée au Conseil.

3. Budget 2020

3.1 Fonctionnement

Toutes les personnes présentes ont reçu le budget 2020 sous la forme papier. **M. le Syndic**, donne la parole à **M. Besson**, Vice-syndic.

M. Besson, Vice-syndic, commente sa présentation sur grand écran à l'Assemblée présente. Le total des charges se monte à CHF 1'448'114.- ; la perte totale est estimée à CHF 98'603.-. Pour obtenir un budget équilibré nous aurions dû mettre un taux à Fr. 1.01. Le budget dépend de charges pour lesquelles nous n'avons pas beaucoup d'influence. Les charges liées représentent un montant de CHF 1'047'541.-. Elles sont versées à l'Etat selon les clés de répartition qui sont appliquées pour le canton et les communes de la Glâne. A cela nous ajoutons les taxes autofinancées qui sont par exemple l'eau, l'épuration et les poubelles, puis les attributions aux réserves. Ce qui représente un total de CHF 1'260'444.-. La marge de manœuvre pour nous se monte à CHF 187'670.-. Ce dernier montant qui représente le 13 % de notre budget, doit nous permettre de fonctionner, d'entretenir une école, les routes. Ce budget ne prévoit aucune dépense extraordinaire.

En ce qui concerne les charges liées, elles se sont stabilisées ces dernières années mais vont aller en augmentation suite aux différents projets qui ont été acceptés. En ce qui concerne le canton, nous devons nous acquitter des charges en fonction du nombre d'habitants dans notre commune. C'est une simple règle de trois. Au niveau du district nous avons créé une clé glânoise qui est appliquée sur notre capacité financière. Pour exemple, la clé glânoise représente une participation de CHF 23'750'000.-. Notre commune participe pour ce point à un montant de CHF 476'882.-. La clé glânoise est calculée comme suit : 60 % sur la capacité financière de la commune et 40 % par rapport au nombre d'habitants. Les charges cantonales c'est 100 % de la population ; la clé glânoise c'est un mixte. Si la clé glânoise était appliquée comme la clé cantonale, nous aurions beaucoup plus d'argent à notre disposition. Notre bonne capacité

financière nous pénalise en quelque sorte. Par ailleurs, lorsque le budget d'une commune du district se retrouve dans une situation qui se modifie par la perte d'un gros contribuable, comme Siviriez. Cet état de fait se répertorie sur l'ensemble des communes du district et plus particulièrement sur la nôtre en fonction de nos bons résultats.

Par ailleurs, les péréquations se répercutent dans le temps, pour le canton, c'est sur trois ans. Comme ces dernières années nous avons eu de bons résultats, nous aurons des répercussions jusqu'en 2023 - 2024. Par la suite, ça devrait se calmer. Lorsqu'on nous a présenté ce mode de calcul on nous a dit qu'on allait gagner de l'argent. Tout le monde était content. Dans un premier temps, nous avons reçu de l'argent. Puis, en fonction de notre progression financière, pour cette année le montant que nous devons payer est de CHF 200'000.- au niveau cantonal. Pour conclure, j'ai résumé le tout en quatre points : charges liées hausse constante ; les pics jusqu'en 2024 ; dans notre région, la population a accepté trois projets pour un budget total de CHF 220'000'000.- ; nos recettes principales sont fragiles. Merci aussi à nos gros contribuables. Grâce à eux nous avons tous payés moins d'impôt.

M. le Syndic remercie Philippe. Il ouvre la discussion sur les explications qui ont été fournies.

Mme Defferrard Crausaz, est-ce que les subventions pour les jeunes perdurent.

M. le Syndic, elles persistent mais elles se sont amaigries. Le principe de distribution reste le même. Le montant alloué par enfant sera de CHF 100.-.

M. Perrenoud, je n'ai pas tout compris avec cette histoire de clé glânoise. Existe-t-il d'autres clés dans d'autres districts. Est-ce partout différent.

M. le Syndic, la clé glânoise est une des clés qui est arrivée en premier dans le canton. Le District de la Veveyse a également une clé. Quant à la Gruyère, je ne crois pas. La clé glânoise est une forme de solidarité. Les communes riches donnent aux pauvres.

M. Perrenoud, si j'ai bien compris c'est dans l'idée d'une fusion des communes.

M. le Syndic, c'était l'union des forces pour garder son indépendance sans fusionner.

M. Perrenoud, il y a donc de l'argent à gagner en fusionnant des communes.

M. le Syndic, en janvier dernier une réunion a été organisée à nouveau par notre Préfet. Des points ont été abordés. Les communes ont communiqué leurs points de vue. Dans la Glâne, la commune unique nous ne la connaissons pas. Aujourd'hui, nous parlons de 3, 5, 7 communes pour le district au lieu des 18 actuelles. Les charges vont perdurer. L'addition sera simplement diluée dans la masse.

M. B. Crausaz, vous avez coupé pour les jeunes alors que de l'argent est prévu pour les routes. Est-ce que vous avez coupé ailleurs, si oui, comment avez-vous procédé.

M. le Syndic, pour la chapelle qui se trouve sur le territoire de la commune nous avons réduit de CHF 300.- à CHF 200.-. On donnait aux enfants pour l'école secondaire, pour les repas, on a supprimé l'indemnité. On donnait une participation aux parents dont les enfants allaient au camp de ski, elle a été supprimée. Le don à la fanfare et aux autres sociétés on a divisé par deux. Les dons aux sociétés sportives sont à zéro francs. Pour les aînés, c'est à zéro. Pour les naissances on verse CHF 140.- au lieu de CHF 160.-.

M. Besson, Vice-syndic, nous avons prévu quelques participations contre l'avis du Service des communes qui nous a demandé de tout enlever. On devait faire un budget squelettique.

M. J-M. Jaquier, j'ai une question sur la gestion de l'administration communale. Il y a CHF 30'000.- d'augmentation.

M. le Syndic, toutes les indemnisations de salaires sont calculées en brut et on va payer le 2^{ème} pilier. Ce qui n'était pas le cas avant. Les charges sont plus élevées mais en net ça revient quasiment au même montant qu'avant. Pour les gens ça ne change rien. C'est simplement une manière de présenter qui est différente.

Mme Defferrard Crausaz, les employés communaux n'étaient pas affiliés au 2^{ème} pilier, jusqu'à présent.

M. le Syndic, c'est juste.

Mme Dugerdil, au lieu de toucher les indemnités pour les enfants, n'aurait-on pas pu diminuer sur les routes.

M. le Syndic, oui on peut. Le réseau d'eau et des routes ne paraissent pas indispensables. Toutefois, la commune a une responsabilité via l'état de ces installations. Nous avons une obligation d'entretien. Hier nous avions le pouvoir de soutenir les parents. Aujourd'hui on devait tout enlever et nous avons laissé au moins un minimum.

M. B. Crausaz, j'ai combattu les baisses d'impôt. Si nous ne pouvions pas capitaliser nous aurions pu faire des infrastructures, des travaux plus conséquents pour nos routes. Il ne fallait pas faire de cadeaux fiscaux.

M. le Syndic, avec le montant qui est prévu en 2020 nous ne pouvons pas faire des routes neuves. Il n'y a pas d'autres questions.

3.2 Rapport de la commission financière et approbation

La parole est donnée au Secrétaire de la Commission financière, **M. Décotterd**.

M. Décotterd, lors de sa séance du mardi 18 février 2020, la Commission financière, légalement nommée, a examiné la nouvelle version du budget de fonctionnement 2020.

Elle a constaté que celui-ci présente un résultat déficitaire de CHF 98'603.-, correspondant à 7.4 % des recettes. Le budget présenté est basé sur un taux d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques à Fr. 0.92. Pour le développement de ce point, nous nous référons à notre rapport présenté au point 2.1 du tractanda de cette Assemblée. Après quelques points relevés par ses membres, la Commission financière remercie le Conseil communal ainsi que la boursière pour la préparation de ce budget. Elle le soumet à l'approbation de l'Assemblée communale.

M. le Syndic, au terme de cette discussion, aucune remarque ou observation n'étant plus formulée, le budget tel que présenté, d'un montant total de CHF 1'448'114.- avec une perte de CHF 98'603.-, est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

VOTE : le budget tel que présenté est accepté à la majorité, moins 12 absentions, par 27 voix et 2 non

Votants	41	Abstention(s)	12	Majorité	15	Oui	27	Non	2
---------	----	---------------	----	----------	----	-----	----	-----	---

M. le Syndic, remercie Philippe et la boursière pour tout le travail qui a été réalisé avec précision et exactitude.

4. Approbation du nouveau règlement scolaire communal

M. le Syndic suite à un Arrêt du Tribunal fédéral, entre autres, nous avons dû faire un nouveau règlement scolaire. Ledit document était visible sur le site de notre commune. Il commente

rapidement les différents points. Il a été rédigé au sein du groupement de l'ACER (Auboranges, Chapelle, Ecublens et Rue). Il y aura un Conseil des parents. C'est **Mme Laetitia Cardinaux** qui représentera notre commune pour ce dernier point.

J'ouvre la discussion au niveau du nouveau règlement scolaire communal.

Mme Parisod, où est défini le périmètre scolaire à l'école d'Auboranges.

M. le Syndic, il est défini sur la cour d'école et la place de jeux. Il ne va pas jusqu'à l'arrêt de bus.

Mme Wirz, le périmètre scolaire est défini durant les horaires scolaires uniquement.

M. le Syndic, oui. Ca commence 10 minutes avant et 10 minutes après l'entrée ou la sortie de l'école.

Mme Wirz, c'est la limite que les parents ne peuvent pas franchir lorsqu'ils accompagnent leur(s) enfant(s) à l'école.

M. le Syndic, c'est la limite que les parents ne devraient pas franchir pour le bon fonctionnement de l'école.

M. Perrenoud, j'ai remarqué à Servion qu'un périmètre scolaire a été marqué. Il y a une zone 30 km/h. Est-ce que quelque chose est prévu à Promasens.

M. le Syndic, rien n'est prévu à ce jour pour les communes d'Auboranges, Chapelle, Ecublens. Il existe peut-être un projet à Promasens.

Il n'y a pas d'autres questions. La discussion est close.

M. le Syndic soumet le nouveau règlement scolaire communal à l'approbation de l'Assemblée.

VOTE : le nouveau règlement scolaire communal est accepté à l'unanimité moins 10 abstentions.

Votants	41	Abstention(s)	10	Majorité	16	Oui	31	Non	0
---------	----	---------------	----	----------	----	-----	----	-----	---

5. Approbation du nouveau règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires

M. le Syndic, on revient sur quelque chose d'existant suite à une jurisprudence du Tribunal cantonal. Ledit document était visible sur le site de notre commune. Il commente rapidement les différents points. Cette modification était demandée depuis 2018, par le canton.

J'ouvre la discussion sur ce nouveau règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires.

Mme Defferrard Crausaz, au sujet de l'annexe, la première colonne mentionne jusqu'à CHF 35'000.-. C'est très certainement pour une famille mono parentale. La commune ne pourrait-elle pas prendre le 100 % des frais.

M. le Syndic, oui on pourrait. Nous avons décidé de participer qu'à 80 %.

Aucune remarque ou observation n'étant plus formulée, la discussion est close.

M. le Syndic soumet le nouveau règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires, avec son annexe, à l'approbation de l'Assemblée.

VOTE : le nouveau règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires est accepté, avec son annexe, à la majorité, moins 10 abstentions, par 30 voix et 1 non.

Votants	41	Abstention(s)	10	Majorité	16	Oui	30	Non	1
---------	----	---------------	----	----------	----	-----	----	-----	---

6. Divers

M. le Syndic donne la parole à **M. E. Déneraud**, Conseiller, par rapport aux compteurs d'eau.

M. E. Déneraud, un tout ménage a été envoyé pour ce point un peu tard. Les compteurs se remplacent de manière échelonnée pour éviter trop de perte pour la commune. Nous allons donc passer à des compteurs numériques qui peuvent être relevés à distance. Le nouveau compteur, équipé d'une pile, doit être activé à distance pour émettre une onde radio. Ces compteurs n'émettent pas en permanence un signal. Le prochain relevé, fin mars, sera fait d'une manière informatique. Le prochain changement de compteur pourrait se faire dans 15 ans.

M. Girardin, qui va faire le relevé et comment pourra-t-on voir notre consommation.

M. E. Déneraud, le compteur possède un compteur digital. La cadence des relevés ne va pas augmenter, soit deux fois par an, fin mars et fin septembre. Cette opération sera réalisée par moi-même.

Mme Parisod, au moment du changement de compteur, le personnel de l'entreprise mandatée va-t-il relever les données de l'ancien compteur avant de le changer.

M. E. Déneraud, oui, c'est prévu de cette manière.

M. B. Crausaz, est-ce que chacun peut se connecter avec son pc sur ce nouveau compteur d'eau.

M. E. Déneraud, oui. Toutefois, il faut acheter le système et payer une licence. S'il y a un différend avec le consommateur le personnel de la société, qui propose ces compteurs, peut se déplacer. Une application existe pour extraire le journal complet de chaque compteur.

M. Griesser, la location du prix du compteur va-t-elle augmenter.

M. E. Déneraud, il n'y aura pas d'augmentation.

M. Décotterd a remarqué que les nouveaux compteurs ne sont pas à zéro et qu'il n'y a rien qui est fait par écrit. Il attire l'attention sur ce fait.

M. Modoux, pour le Foyer à Siviriez à quel stade on en est au sujet de l'agrandissement et qu'en est-il de Billens.

M. le Syndic, Siviriez poursuit son cours. Pour Billens, le Préfet a demandé à l'HFR de se déterminer sur l'avenir de ce site suite au communiqué de presse rédigé par la Direction de Fribourg. Il y a beaucoup d'incertitude pour le personnel, la cuisine et les infrastructures. Pour l'instant il n'y a pas de réponse claire et nette.

M. Perrenoud, dans le haut du chemin du Vernex, au virage, le revêtement est endommagé. Une intervention est-elle prévue.

M. le Syndic, nous allons attendre le printemps pour faire une intervention. Il pourrait s'agir du chasse-neige.

M. Perrenoud, le local des pompiers est-il encore utilisé. Dans le cas contraire, il pourrait être loué.

M. le Syndic, le local est occupé par les pompiers de l'Association des Pompiers Glâne Sud (anciennement CSPI). Lorsque la nouvelle caserne sera réalisée d'ici trois à quatre ans, le volet sera étudié.

M. Jaquier, la commune n'a pas soutenu la journée du Noël des aînés, pour quelle(s) raison(s).

M. le Syndic, cette manifestation a été soutenue jusqu'à l'année dernière. Malheureusement au niveau du budget, on parlait des enfants tout à l'heure, les aînés trinquent aussi.

Mme Defferrard Crausaz, j'aimerais avoir des informations complémentaires sur la mise au concours du poste de secrétaire. En 2016, nous avons remplacé **Mme Pascale Jaccoud** après 20 ans de loyaux services. La secrétaire suivante a exercé sa fonction durant trois ans et maintenant après moins d'un an nous avons notre secrétaire qui s'en va. Je suis interpellée par la manière de mettre au concours ce poste par un tout ménage glissé dans notre boîte aux lettres et le délai de postulation de 10 jours. Avez-vous déjà quelqu'un pour ce remplacement. En fonction du cahier des charges, je suis choquée. Car si on réduit son champ d'activité sans que cette personne puisse s'occuper du contrôle des habitants, je ne vois pas comment elle pourra assurer sa fonction lors des votations et élections. Qu'est-ce que vous voulez comme personne. Ce sont des postes à haute valeur ajoutée. A un moment donné avec un salaire mensuel brut de CHF 1'800.- pour fournir une grande disponibilité et pouvoir gérer une vision large de toutes les activités dévolues à cette fonction, le poste doit être valorisé et être reconnu à sa juste valeur.

M. le Syndic, je vais essayer de répondre et de résumer cette situation. Comme cela a été dit, nous avons eu une personne qui a travaillé durant 20 ans. Après 20 ans on peut comprendre que cette personne, présente dans l'assemblée, nous quitte de son plein gré. Par la suite, **Mme Sonney** a pris ce poste avec les mêmes charges, la même population, le même fonctionnement du travail quotidien. Plus tard, elle a trouvé une autre fonction qui lui a pris beaucoup de temps d'où sa démission au printemps 2019. Après des premières recherches, nous avons reçu 5 à 6 candidats. Les personnes qui avaient toutes les compétences avaient des salaires que nous ne pouvions pas payer. Après une deuxième annonce, nous avons effectué du démarchage en direct. Nous avons trouvé **M. Blot** qui a accepté cette fonction. Après neuf mois, en janvier, nous avons eu un entretien avec Patrick au niveau du salaire. Comme nous ne sommes pas arrivés à un terrain d'entente, Patrick nous a remis sa lettre de congé pour le 29 février 2020. Dès ce moment-là, après neuf mois, de remettre une annonce similaire n'avait pas de sens. Dès lors, comme dans d'autres communes, nous avons décidé de scinder les tâches. Nous espérons trouver une personne dans le village pour la gestion du contrôle des habitants. Une autre pour la gestion des pv et de toute la correspondance.

En ce qui concerne la remarque pour l'organisation des votations, elle est pertinente et nous allons en tenir compte.

Suite à notre tout ménage nous avons reçu aucune réponse. A ce jour, ce n'est pas encore au clair, toutefois, il semble que nous avons trouvé trois personnes pour faire ce travail avec des conditions qui nous permettront de respecter le budget. La troisième personne s'occupera principalement de toutes les démarches pour les permis de construire. Cette partie-là est nouvelle et particulièrement compliquée. A ce sujet, pour la prochaine assemblée nous allons vous soumettre un projet de règlement sur les émoluments. Au lieu de CHF 100.- ou CHF 150.- de frais pour des projets de constructions vous devrez peut-être payer un montant qui sera certainement plus élevé que le bien que vous voudrez vouloir faire. Si vous me donnez CHF 20'000.- de plus pour payer une personne, je veux bien le faire, toutefois, je ne comprends pas pourquoi payer plus cher une personne pour un travail qui est toujours le même.

Mme Defferrard Crausaz, en l'espace de 20 ans les contraintes ont énormément changé et les tâches administratives se sont compliquées. C'est clair que c'est difficile de faire le pas lorsque

l'on est nouveau. Maintenant sur le point technique, il y a la possibilité de travailler avec des bureaux techniques d'autres communes. Dans ma réflexion, je pense qu'il faut penser à la fusion. Il faut passer à autre chose. Au niveau administratif il y a un certain ras-le-bol.

M. le Syndic, nous avons bien compris la remarque. Pour le budget c'est difficile. Aujourd'hui, une lettre de proposition de fusion est déjà rédigée. Ce n'est pas dans deux ans que ça ira mieux. Que nous soyons bien d'accord, les trois personnes dont-on parle jusqu'à maintenant ont toujours répondu présent à toutes les personnes. Si vous voulez un service administratif qui est ouvert chaque jour, ce n'est pas une commune de 6000 habitants qui va vous la donner. Nous habitons une région rurale et nous avons des avantages et des inconvénients. Le service jusqu'à aujourd'hui était bon. Il continuera à être bon. Avec des moyens financiers acceptables.

Mme Vocat, l'augmentation serait à quel coût. De garder un secrétaire comme Françoise ou Patrick, qui sont compétents, est peut-être plus rentable que de répartir les charges sur plusieurs personnes. Je trouve dommage de ne pas passer ça en votation.

M. le Syndic, c'est une compétence du Conseil communal. Cette masse salariale elle revient tout le temps sur le tableau avec la répartition des charges. A ce sujet nous avons eu déjà plusieurs remarques. Il faut trouver une solution qui va. Nous sommes aussi une commune de 280 habitants, 179 contribuables. Nous sommes considérés par le canton de Fribourg comme un chef-lieu. On reçoit toutes les lois en consultations, par exemple. Avec mon expérience de syndicat et de Conseil communal il y a des choses que l'on doit faire et d'autres qui ne sont pas de notre ressort. Soyons cohérents. On ne peut pas avoir une administration comme un chef-lieu l'aurait. Encore une fois, le travail est fait. Avec un bureau technique nous allons rassembler nos forces pour avoir une meilleure compétence.

M. B. Crausaz, nous allons payer des frais à un bureau compétent qui ne va pas appliquer les tarifs connus d'aujourd'hui. Alors le secrétaire qui est là n'aura pas d'augmentation de salaire mais c'est nous qui allons payer cette augmentation par l'intermédiaire d'un bureau technique.

M. le Syndic, sur ce point-là c'est juste, il y aura une augmentation. Allez une fois sur l'application vous verrez ce n'est pas simple. Si vous n'y allez pas tous les deux jours, vous ne savez plus comment il faut faire. Pour que cela soit rentable et efficace il faut quelqu'un qui est performant. Arrêtons-nous à la couche usuelle, pratique. La problématique du secrétariat communal qu'on a eu depuis un an environ n'est pas un problème de compétence mais uniquement de rémunération. A ce sujet nous avons une situation financière particulière.

M. Gast, les secrétaires font du bon boulot, mais c'est Fribourg qui met de la charge et les secrétaires doivent être hyper compétent(e)s et c'est normal qu'on leur donne un salaire. Pour les petites communes ça devient un problème.

M. le Syndic, c'est exactement ça. Il y a aussi la Confédération.

Mme Jaccoud, si je me souviens bien, à Auboranges, il me semble que les salaires sont basés sur les tarifs cantonaux. Il ne me semble pas qu'on est en dessous ou de peu. Est-ce qu'ils ont évolués depuis ces dernières années.

M. le Syndic, c'était en fonction du nombre d'habitants. Nous n'avons pas regardé ces derniers temps.

M. Bovet, dans la Gruyère du 8 février 2018, on pouvait lire qu'il y avait de l'amiante dans l'école secondaire, à Romont. Ces travaux allaient coûter 7 millions de plus. Qui va payer.

M. le Syndic, ce sont les contribuables. Les normes évoluent d'année en année. Il y a eu deux expertises. Le permis a été délivré. Vu l'ancienneté du bâtiment une recherche plus poussée a été réalisée. Le fait d'avoir découvert aujourd'hui la présence de cet amiante a permis d'éviter le

pire. Les 7 millions seront à charge des communes. Pour finir sur un point positif, nous avons bientôt l'inauguration de la piscine.

M. le Syndic, il n'y a pas d'autres remarques. Je tiens à remercier Patrick, notre secrétaire, pour tout le travail réalisé jusqu'à ce jour.

L'Assemblée extraordinaire est clôturée, il est 22h33.

Auboranges, le 27 février 2020

Au nom du Conseil communal

Le secrétaire

P. Blot

Le syndic

Ch. Jaccoud